



**SEMINAIRE REGIONAL DE SENSIBILISATION DES PARLEMENTAIRES DE
L'AFRIQUE CENTRALE SUR LES ACCORDS COMMERCIAUX
INTERNATIONAUX ET DE PARTENARIAT ECONOMIQUE**

=====

RAPPORT GENERAL

**BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
DU 12 AU 14 JANVIER 2009**

=====

1. Contexte

Les 12, 13 et 14 janvier 2009, s'est tenu à Bangui (République Centrafricaine) dans l'Hémicycle du Palais de l'Assemblée Nationale sous le très Haut Patronage de Son Excellence le Général d'Armée François BOZIZE, Président de la République, Chef de l'Etat, Président en exercice de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le premier Séminaire régional de sensibilisation des parlementaires de l'Afrique Centrale sur les Accords Commerciaux Internationaux et de Partenariat Economique.

Le système commercial international est marqué par un foisonnement d'accords commerciaux régionaux et/ou bilatéraux, signés par des Etats parties. Leurs négociations et leur mise en œuvre requièrent une implication croissante des décideurs politiques et surtout des parlementaires qui ont la compétence sur la validation et la ratification de ces accords.

En effet, après le renforcement de capacités des acteurs gouvernementaux, il était nécessaire de consacrer des sessions spécifiques aux Honorables Députés, Parlementaires de l'Afrique Centrale, pour s'impliquer pleinement dans les processus des négociations des Accords Commerciaux Internationaux et de Partenariat Economique (APE).

KK

C'est ainsi que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en collaboration avec les Hautes Autorités de la République Centrafricaine, la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Délégation de la Commission Européenne à Bangui ont convenu d'organiser le présent séminaire.

Ce séminaire a regroupé des Parlementaires de la République du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la République du Congo Démocratique, de la République Gabonaise, de la République de Guinée Equatoriale et de la République du Tchad (Cf. la liste des séminaristes en annexe). Les Parlementaires de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe n'ont pas pu prendre part aux travaux.

2. Objectifs et Résultats attendus

a. Objectifs

Le séminaire avait pour objectif principal de renforcer les capacités des Parlementaires afin de leur permettre de maîtriser les différents processus d'accords de libre échange pour mieux décider et défendre les intérêts des populations de la Région Afrique Centrale.

Les objectifs spécifiques visent à :

- apporter aux Parlementaires et leurs Attachés, des éclairages sur leur rôle et leur place dans les négociations des Accords Commerciaux Internationaux ;
- leur donner des informations pratiques pour mieux suivre les processus des négociations commerciales.

b. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de ce séminaire sont :

- 48 Parlementaires de l'Afrique Centrale et leurs Attachés sont sensibilisés sur leur rôle et leur place dans les processus et le suivi des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) et se sont appropriés les instruments des Accords Commerciaux Internationaux ;
- Ceux-ci et leurs Attachés ont renforcé leurs capacités en matière de négociations sur les Accords Commerciaux Internationaux et de Partenariat Economique.

kkj

mm

3. Déroulement du séminaire

3.1 Cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau

a. Cérémonie d'ouverture

A la cérémonie d'ouverture, le 12 janvier 2009, cinq (5) allocutions ont été prononcées.

1. La première par Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Bangui qui a souhaité la bienvenue aux distingués invités conviés à ce séminaire, tout en leur souhaitant pleins succès dans leurs travaux ;
2. La seconde par Monsieur le Conseiller Diplomatique, Coordonnateur de la Cellule de Coordination des Appuis Extérieurs à la Présidence Tournante de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Dans son mot, il a rappelé les circonstances de l'organisation du présent séminaire et des appuis matériels et financiers nationaux et internationaux obtenus. Il a exprimé le vœu de savoir les raisons qui ont motivé la paraphe de l'Accord d'étape par le Cameroun contrairement à la Guinée Equatoriale qui y prend part en qualité d'observateur. Il a suggéré aux Experts d'apporter quelques éléments de réponse à ses interrogations ;
3. Dans un bref rappel de trois (3) axes principaux, le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) s'est largement appesanti sur un quatrième axe qui est la concertation, et a réaffirmé l'engagement de son organisme à continuer d'appuyer les processus des négociations en cours ;
4. L'Honorable Député Président de la Commission Inter Parlementaire de la CEMAC, tout en souhaitant la bienvenue à ses pairs de la Région Afrique Centrale, a attiré leur attention sur l'appropriation des processus de ces négociations, car c'est à eux qu'incombe la ratification de ces Accords pour le bien être des populations de la Région Afrique Centrale. Il a demandé qu'ils ne perdent pas de vue sur les effets induits de ces Accords dans le cadre de la crise financière internationale actuelle pour la région ;
5. L'Honorable Député Président de l'Assemblée Nationale, Représentant de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, dans le message qu'il a livré, a demandé aux Parlementaires de s'approprier et de suivre les processus des négociations dans l'intérêt supérieur des populations. Il s'engage à mettre en place une troïka avec ses Pairs du Cameroun et du Congo pour harmoniser leurs points de vue afin d'aboutir à un accord régional complet et équilibré.

La séance a été suspendue pour le retrait des Officiels

blg

mf

b. Mise en place du bureau

A la reprise, un bureau a été mis en place et se compose de la manière suivante :

Président : Monsieur **Joseph KITICKI-KOUAMBA**, de la Présidence de la République ;

Vice-président : Honorable Député **Laurent GOMINA-PAMPALI**, de l'Assemblée Nationale, Président de la CIP ;

Premier Rapporteur : Monsieur **Pabame DOUZOUNE**, de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

Deuxième Rapporteur : Monsieur **Joseph MOGA**, de la Primature ;

Troisième Rapporteur : Monsieur **Jean-Chrysostome MORISSI**, du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale ;

Quatrième Rapporteur : Monsieur **Timothée KOLIPASSE**, du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises.

3.2. Déroulement des travaux

a. Les intervenants

Dans le cadre de ce séminaire, six (6) Experts ont intervenu. Il s'agit de :

- **Docteur David LUFF**, Avocat Consultant International ;
- **Ambassadeur Jean-Luc SENOU**, Représentant Résident de l'UEMOA à Bruxelles (Belgique) ;
- **Professeur Bui Viet CUONG**, Ancien Représentant Commercial du Vietnam auprès de l'OMC, des Nations Unies et autres Organisations Internationales à Genève (Suisse) ;
- **Monsieur Chekou OUSSOUMAN**, Responsable de projets à l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
- **Monsieur Aristide EBANG ESSONO**, Conseiller Régional en Politique Commerciale auprès de la CEMAC, RDC et Sao Tomé Principe ;
- **Monsieur Pascal YOUBI-LAGHA**, Directeur du Commerce à la CEMAC

K. K.

mm

b. Les thèmes abordés

Ce séminaire a porté sur deux (2) thèmes constitués par quatre (4) sessions. Il s'agit de :

- **Thème 1 : Négociations dans le cadre du Système Commercial Multilatéral**
 - Session 1 : Place et rôle des Parlementaires dans le processus des Accords commerciaux internationaux ;
 - Session 2 : Diplomatie et Commerce dans les enceintes de négociation ;
 - Session 3 : Etat des négociations commerciales internationales ;
 - Session 4 : Coopération Internationale Triangulaire et Développement.
- **Thème 2 : Négociations de l'APE entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne.**
 - Session 1 : Cadre juridique des négociations de l'APE ;
 - Session 2 : Etat actuel des négociations APE en Afrique Centrale ;
 - Session 3 : Financement du Partenariat APE ;
 - Session 4 : Implication des parlementaires, du secteur privé et de la société civile dans les négociations commerciales internationales et de partenariat économique.

Le premier thème concerne les négociations dans le cadre du Système Commercial Multilatéral.

A la session 1 sur place et rôle des Parlementaires dans le processus des Accords commerciaux internationaux, la première communication a été faite par Monsieur David LUFF et s'intitule : « Afrique Centrale : Comment Tirer Profit de l'OMC ? »

Dans sa présentation, l'orateur a commencé par énoncer les principes fondamentaux sur le droit d'accès aux marchés, la non discrimination, la transparence et l'équilibre de droit et obligations dans un cadre juridique strict et prévisible. Il a ensuite développé les tenants de la politique commerciale, dans ses aspects défensifs pour la préservation des tissus économiques nationaux, et offensifs pour l'accès sur les marchés internationaux. Il a conclu en préconisant notamment un dialogue public/privé sur les questions commerciales bilatérales et multilatérales.

Les échanges à l'issue de cette présentation ont porté essentiellement sur le rôle de l'OMC, l'article 24 du GATT et le problème de la subvention au coton.



5

En deuxième lieu, Monsieur David LUFF a effectuée une présentation sur : « le Rôle des Parlements dans l'élaboration des politiques et la négociation en matière économique et commerciale ». Après un exposé sur la globalisation et les enjeux de la concurrence commerciale, il s'est interrogé sur le déficit démocratique possible, l'opportunité de la création d'un organe parlementaire à l'OMC et, le besoin d'accroître la transparence et la légitimité démocratique du système commercial international. Il a suggéré un contrôle possible des parlements avant, pendant et après les négociations pour un meilleur suivi du travail des négociateurs. Il s'agit en effet d'accroître le pouvoir des parlements à se prononcer et à ratifier les accords commerciaux multilatéraux souscrits par leur pays.

Un exemple concret ensuite a été présenté sur : « le Rôle des Parlements dans l'élaboration des politiques et des négociations commerciales : cas du Comité Inter Parlementaire (CIP) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ». Elle a été présentée par l'Ambassadeur Jean-Luc SENOU, Représentant Résident de l'UEMOA à Bruxelles (Belgique). Selon l'Ambassadeur, le Traité UEMOA du 11 janvier 1994 créant le Comité Inter Parlementaire UEMOA a consacré un transfert de compétence aux organes supranationaux. A l'heure actuelle, le CIP/UEMOA ne joue qu'un rôle consultatif dans le processus de la négociation des accords commerciaux internationaux. Il est appelé dans le futur à se transformer en un parlement élu pour un meilleur contrôle démocratique sur la portée et la conclusion de ces accords. Deux autres exemples ont été présentés relatifs à la situation au Vietnam et dans l'Union Européenne.

Sur ce, le Président a suspendu la séance.

Au second jour, 13 janvier 2009, les travaux ont été repris sur la session 2 par la première communication qui a été faite par Monsieur David LUFF sur : « le Cycle de Développement de Doha - Mise à jour sur l'état des négociations ».

Le présentateur a souligné que le Cycle de Doha est un enjeu essentiel car il constitue un tournant historique pour obtenir un résultat « ambitieux et équilibré » dans les négociations pour faire face à la crise financière. Ces négociations concernent le Commerce des marchandises et des services, la propriété intellectuelle et l'environnement. Une place importante est accordée à l'Agriculture surtout la question de l'élimination progressive des subventions à l'exportation. Il a conclu en disant que quelques compromis sont entrevus en ce qui concerne des secteurs du commerce des services. Les négociations se poursuivent également sur la réglementation intérieure, les subventions et les pratiques commerciales déloyales.

KKj

gml

La deuxième communication a été faite par l'Ambassadeur Jean Luc SENOU et a porté sur : « **Diplomatie et commerce dans les négociations commerciales internationales : expérience de l'UEMOA** ».

Il a exposé les fondements juridiques de l'action communautaire et de la mise en œuvre de la politique commerciale commune à partir des accords issus de l'Uruguay Round et du Cycle de Doha. Des positions communes de l'UEMOA ont été défendues à Seattle en 1999, à Doha en 2001 et à Cancun en 2003 pour le renforcement des capacités des Etats membres et l'appui à la formulation et la négociation de l'initiative sur le coton etc. Il a aussi constaté que trois (3) difficultés existent notamment la complexité de la tâche, la mobilité professionnelle dans les administrations nationales et, enfin l'UEMOA n'est pas membre de l'OMC.

Quant au Professeur Bui Viet CUONG, dans son intervention : « **Quelles sont les droits et obligations d'un pays après son accession au système de l'OMC ? Le cas du Vietnam** » ; il a rappelé les obligations générales des Etats membres de l'OMC dans le commerce des marchandises, des services, de la propriété intellectuelle, puis, il a présenté les obligations spécifiques des pays accédant à l'OMC. Dans la mise en œuvre de la politique commerciale, il a relevé les problèmes juridiques, les questions financières, administratives, la formation des ressources humaines et le problème de documentations et des données statistiques qui se posent à ses nouveaux Etats adhérant à l'OMC. Aussi a-t-il conclu en demandant aux politiques de s'approprier toutes les techniques de négociations.

Les échanges de vues sur ces différentes présentations ont porté sur l'épineux problème du coton, les mesures d'accompagnement et de compensation des pertes des recettes fiscales liées à la mise en œuvre de l'APE, l'économie sociale et le parlement communautaire comme l'exemple de l'UEMOA.

Il ressort de ces discussions que ce sont des questions primordiales qui méritent d'être approfondies dans le cadre des prochains séminaires.

Sur ce point, la séance a été suspendue.

A la reprise dans l'après midi, les travaux ont porté sur le thème 2 relatif aux **négociations de l'APE entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne**.

Sur la session 1 « **Cadre juridique des négociations de l'APE** », présenté par **Monsieur Pascal YOUNI-LAGHA**, l'accent a été mis sur la relation entre les Accords de partenariat Economique et les négociations à l'OMC, le passage entre les Accords de l'OMC et l'Accord de Cotonou qui consacre en ses articles 36 et 37, la négociation des accords de partenariats compatibles avec les règles de l'OMC. L'orateur a ensuite présenté les différents textes juridiques, notamment la Convention

KLJ

13/10

régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale et de l'Est, le cadre de négociations ainsi que les décisions donnant mandat aux négociations d'intégration régionale (CEMAC/CEEAC) pour conduire les négociations APE.

Quant à la session 2 sur « l'état d'une part, des négociations et l'intégration régionale », Monsieur Pascal YOUNI-LAGHA a insisté sur les principales divergences entre la Région Afrique Centrale et l'Union Européenne et sur les questions d'organisation interne à la Région.

Sur les divergences d'autre part, il a rappelé les principaux points d'achoppements relatifs à l'accès aux marchés, aux questions de développement, aux financements du partenariat, au traitement de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) et de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI), à la clause de non exécution et, celle de la nation la plus favorisée.

Quant aux questions d'organisation interne, l'intervenant a indiqué l'existence de trois régimes différents d'accès aux marchés après le 31 décembre 2007 et a insisté sur la nécessité d'un Tarif Extérieur Commun pour les trois blocs constitués de la CEMAC, de la RDC et de Sao tomé et Principe, ainsi que sur la position de la Guinée Equatoriale qui voudrait rester observateur jusqu'en 2020. Enfin, il a rappelé la nécessité d'une plus grande sensibilisation sur la zone de libre échange mise en place par la CEEAC en 2004.

La Session 4 sur « la Coopération Internationale Triangulaire et Développement » a été présentée par Chékou Oussouman. il a développé les caractéristiques des économies modernes, à savoir : redéploiement économique tous azimuts marqué par la conquête et reconquête des marchés nouveaux et anciens, les alliances stratégiques pour les regroupements des entreprises/secteurs: « fusions et acquisitions » ; la diplomatie commerciale (Genève, Bruxelles) vs diplomatie politique-économique ; la permanence des réformes permettant des stratégies économiques intégrant les petits acteurs à fort potentiel de développement futur ; l'implication des politiques dans les décisions économiques, l'ouverture des marchés par les politiques et l'état qui demeure autonome mais encadré.

Il a fait remarquer que le principe du «commerce sans aide » est désormais dépassé. Les simples préférences commerciales ne suffisent pas et dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce, un consensus a été obtenu pour que le commerce permette de développer d'abord des capacités productives dans les pays et les régions.

Enfin a-t-il présenté les initiatives de coopération internationale triangulaire dont les plus récents sont l'Union Européenne-Chine-Afrique, Corée du Sud-Madagascar, Vietnam-Afrique, et l'initiative pilote de la



Francophonie avec la République centrafricaine.

Dans ce type de coopération innovante, les pays d'Afrique centrale devraient jouer un rôle proactif pour mieux optimiser les effets de la coopération dans l'intérêt réciproque des parties. Concernant l'initiative UE-Chine-Afrique, celle-ci serait assortie des principes suivants : pragmatisme et progressivité: coopération pratique sur le terrain qui pourrait se concentrer sur des projets et des domaines concrets. Ce type de stratégie axée sur les résultats aidera à définir des objectifs communs ; approche partagée: la coopération pratique se fera en parfait accord avec les partenaires africains intéressés (au niveau national ou régional) et en les associant pleinement au processus ; efficacité de l'aide: assurer une coordination plus étroite des activités menées par l'UE et la Chine au niveau des différents pays africains et améliorer l'efficacité de l'aide et partager des expériences, notamment sur le rôle des investissements directs étrangers

Au troisième jour 14 janvier 2009 et en ce qui concerne la session 3 dont le thème s'intitule « financement de partenariat de l'APE ». Monsieur Aristide EBANG ESSONO a présenté les sources potentielles de financement de l'APE et les préoccupations de l'Afrique Centrale par rapport à l'insuffisance de financement.

L'orateur a souligné que le financement du partenariat est donc la formulation convenue par les négociateurs en vue de régler les questions controversées relative au renforcement des capacités de production, à la mise à niveau des économies et la compensation des pertes fiscalo douanières. Il a indiqué que le 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) de la Commission Européenne a prévu dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) une enveloppe de 150 millions d'euros (soit environ 98 milliards de FCFA) pour une durée de cinq (5) ans. Tandis qu'une évaluation récente du Secrétariat du Comité de Négociation révèle que l'impact fiscal net de l'APE est de l'ordre de 4 milliards d'euros (soit environ 2624 milliards de FCFA) et que le coût global de renforcement de capacité et la mise à niveau des économies est de 8 milliards d'euros (soit environ 5248 milliards de FCFA). Il a également estimé que pour les pays d'Afrique Centrale, les modalités d'octroi de l'aide au commerce et les critères d'éligibilités ne sont pas encore clarifiés. Ainsi, le mécanisme de l'aide au commerce reste hypothétique.

Sur la session 4 relative à « l'Implication des Parlementaires, du secteur privé et de la société civile dans les négociations commerciales internationales et du partenariat économique », Monsieur Pascal YOUNI-LAGHA, a indiqué que la configuration actuelle des négociations de l'Afrique Centrale composée des six (6) Etats membres de la CEMAC, de la République Démocratique du Congo et de Sao Tomé et Principe. Il a en outre détaillé la structure des négociations comprenant les Comités



nationaux, le Comité régional, le Comité des Ministres en Charge des négociations et le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale. Il a notamment indiqué que le Comité régional comprend les Experts des Etats, les Ambassadeurs à Bruxelles et à Genève, les Experts des deux (2) organisations d'intégration régionale (CEMAC et CEEAC), les représentants du secteur privé, l'Union des **Patronats de l'Afrique Centrale** (UNIPACE), de la Société civile, la **Plate forme des Acteurs Non Etatiques de l'Afrique Centrale** (PANEAC) et de la Conférence des Chambres Consulaires de la CEMAC (CCC-CEMAC).

Enfin, il précisé que l'implication des Parlementaires permet de suivre et participer aux débats sur les questions commerciales, formuler les points de vue ou recommandations sur les négociations commerciales, interpellier les acteurs impliqués dans le processus de négociation au niveau national ou solliciter l'organisation des séminaires pour la sensibilisation sur les négociations commerciales.

Ces deux (2) thèmes étant purement technique, les participants ont formulé tout simplement des recommandations pertinentes.

IV. Conclusion

En conclusion, ce séminaire qui a regroupé environ quatre vingt (80) participants venant des pays membres de la CEMAC et de la République Démocratique du Congo a permis aux Parlementaires et leurs Attachés de renforcer leur capacité dans le domaine de négociations des Accords Commerciaux Internationaux et de Partenariat Economique afin de bien défendre la cause des populations de la Région Afrique Centrale.

Ils ont bénéficié des informations pratiques et essentielles illustrées par les exemples concrets de l'UEMOA et du Vietnam pour mieux suivre les processus des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique dans la configuration Afrique Centrale et Union Européenne.

Dans le même cadre, la Délégation de la Guinée Equatoriale a sollicité l'appui exceptionnel de l'OIF pour l'envoi d'Expert auprès de son Parlement.

V. Recommandations

Le séminaire régional de sensibilisation des parlementaires de l'Afrique Centrale sur les Accords Commerciaux Internationaux et de Partenariat Economique tenu du 12 au 14 janvier 2009 à Bangui, République Centrafricaine recommande :

1. la poursuite des négociations APE dans le cadre de la configuration

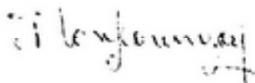


Afrique Centrale afin de conclure un accord régional complet et équilibré ;

2. la pérennisation et l'organisation trimestrielle du séminaire à l'attention des parlementaires de la CIP/CEMAC et de manière rotative dans les Etats membres pour le renforcement de capacités et le suivi des APE ;
3. le renforcement des capacités des Parlementaires et les Conseillers Economique en vue de défendre et assurer la promotion du commerce équitable dans le cadre des échanges commerciaux internationaux ;
4. la création d'un institut de renforcement de capacité en formulation, négociation et mise en œuvre des politiques commerciales;
5. la création d'une Agence de Coopération Régionale pour le Développement, la protection de l'environnement et la formation industrielle pour la valorisation de nos ressources naturelles ;
6. l'implication et la sensibilisation des Conseillers Economiques et sociaux aux processus des négociations commerciales ;
7. la nécessité de renforcer et d'approfondir l'intégration régionale en vue de faciliter la mise en œuvre de l'APE une fois signé ;
8. une plus grande flexibilité entre les deux parties en négociation pour la signature d'un accord régional complet et global.

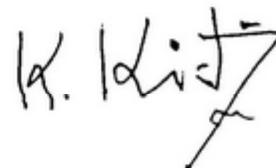
Fait à Bangui, le 14 janvier 2009

Le Rapporteur



Joseph MOGA

Le Président



Joseph KITICKI-KOUAMBA